



PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Recyclage

Premiers Secours Citoyen

Objectif de la formation

L'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément au référentiel de compétence de sécurité civile relatif à l'enseignement « Premiers Secours » en vigueur

Délai d'accès à la formation

Variable en fonction des disponibilités des salles et des formateurs. Prendre contact avec l'Udsp15.

Publics visés / accès handicapés

Cette formation est accessible à toute personne âgée au minimum de dix ans (autorisation parentale) et titulaire de la formation PSC depuis moins de 5 ans.

Les participants qui présentent un handicap peuvent suivre cette formation

Le formateur adaptera le nombre de participants dans son groupe et les exercices pratiques aux capacités du (des) participant(s).

A l'inscription, la personne qui aura renseignée la case OUI

« En situation de handicap » devra nous contacter afin de nous informer de son niveau de handicap et de ses contraintes.

Le site adapté à la formation sera alors précisé.

Techniques pédagogiques et contenu de la formation

Techniques pédagogiques

Activités d'application :

Mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

Activités de découverte :

Etude de cas, exposé interactif, remue-méninges, discussion dirigée, démonstration en temps réel (selon les évolutions des recommandations ; du public concerné).

Activités d'apprentissage :

Exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage technique miroir, mise en situation (selon les évolutions des recommandations ; du public concerné).

Contenu de la formation

Le contenu de la formation doit être conforme au référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen », Annexe 1 de l'arrêté du 24 juillet 2007, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2016.

Révision de toutes les séquences de PSC

LA PROTECTION - L'ALERTE

LES MALAISES

PERTE DE CONNAISSANCE

ARRÊT CARDIAQUE

OBSTRUCTION DES VOIES

AERIENNES CONNAISSANCE

TRAUMATISMES- BRULURES – PLAIES - HEMORRAGIES

Prérequis / mode de formation / durée

Etre titulaire de la formation PSC depuis moins de 5ans

En ce qui concerne l'unité d'enseignement « Prévention Secours Citoyen » (PSC), lorsqu'une formation continue est réalisée, une durée minimale de 4 heures de face à face pédagogique est préconisée. Pour les personnes détenant un PSC datant de plus de 3 ans, il est fortement conseillé de suivre une formation complète exclusivement en présentiel.

Lieu de formation

La formation peut avoir lieu :

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) ...

Extra-entreprise : Dans nos locaux, : **Aurillac (UDSP15-SDIS)** – Centres de secours du département du Cantal en fonction des disponibilités d'accueil - Contacter l'Udsp15

L'équipe pédagogique

Les formateurs sont titulaires du certificat de compétences de « Formateur Prévention et Secours Civiques » ou du certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours », à jour de formation continue.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants.

La session est organisée pour un effectif maximum de dix apprenants pour un formateur



PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Recyclage

Prévention Secours Citoyen

Logistique

Accueil des stagiaires / présentation des locaux / pas de restauration sur place possible

L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation : (Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique, DEA et mannequins

Suites de parcours et recyclage de formation

Pour garder le bénéfice du certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - P.S.C., une formation continue n'est obligatoire.
Néanmoins, celle-ci est vivement conseillée.

Documents à remettre aux participants

A l'issue de la formation une attestation de présence sera remise aux participants, de plus ces derniers auront la possibilité d'acheter un manuel conforme aux textes en vigueur.

Evaluation de la formation

Pour obtenir son attestation de recyclage PSC, le participant doit

- Participer à toutes les phases de la formation
- Réaliser ou faire réaliser* tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique
- Participer, comme sauveteur, à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).

(* arrêté du 21 décembre 2016 : les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1er secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.)

Référence réglementaire

Articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
Annexe 1 de l'arrêté du 24 juillet 2007, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2016) 2019

Règles élémentaires d'hygiène

*L'UDSP15 respecte la réglementation concernant les produits de maquillage.
Elle s'assure que la personne à maquiller ne présente pas d'allergie à ces produits et détient les justificatifs de leur conformité.*

Les formateurs respectent les règles d'utilisation des mannequins et les procédures de nettoyage recommandées par le fabricant.

Renseignements

UDSP 15
86 avenue de Conthe
15000 AURILLAC
Tel : 04-71-48-82-83
Mail : udsp15@dis15.fr

N° agrément DA : 83150296415
SIRET : 378 940 126 00022
Code APE : 9499Z

